



2025

Rapport d'activités

Période du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2025

**Site Natura 2000 FR7401147
Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de
son cours et affluents**

Haute-Vienne (87) et Creuse (23)

05 55 03 29 07

| cen-nouvelle-aquitaine.org

| 6 ruelle du Theil,
87510 Saint-Gence

Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et affluents

Site Natura 2000 FR 7401147

Bilan d'animation pour la période du 1 juin 2024 au 31 mai 2025 (12 mois)

Rédaction : Alice DESDEVANT

Prospections / Animations : Alice DESDEVANT

Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine

6, ruelle du Theil 87510 Saint-Gence

Tel : 05.55.03.29.07 / Fax : 05.55.03.29.30

Budget alloué : 54 810 €

Temps d'animation correspondant : 87 jours

Courriel : a.desdevant@cen-na.org

Site du CEN Nouvelle-Aquitaine : <https://cen-nouvelle-aquitaine.org>

Site internet du site N2000 : <https://vallee-gartempe.n2000.fr/>

Le présent document est disponible sous format papier ou numérique.

SOMMAIRE

1	Préambule	1
1.1	Identification du site	1
1.2	Le DOCOB et le site Natura 2000.....	1
1.3	L'animation	2
1.4	Rappel des enjeux et objectifs du DOCOB.....	2
1.5	Missions de la structure animatrice.....	4
2	Gestion des habitats et espèces	5
2.1	Animation des contrats Natura 2000.....	5
2.2	Présentation des contrats Natura 2000 signés	5
2.3	Animation des MAEC	6
2.4	Animation de la charte Natura 2000	8
2.5	Animation pour la gestion avec d'autres outils financiers	9
2.6	Animation foncière et d'usage.....	10
3	Assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences Natura 2000	11
4	Amélioration des connaissances : suivis scientifiques et techniques	13
5	Information, communication, sensibilisation	15
5.1	Création / mise à jour d'outils de communication, médias.....	15
5.2	Prise de contact avec des partenaires potentiels	16
5.3	Organisations de réunions d'information ou de manifestations	16
5.4	Communication / Animation auprès du grand public et des scolaires	16
5.5	Mutualisation	18
6	Soutien à l'organisation de Natura 2000 avec les autres politiques publiques	18
6.1	Contrat territorial milieux aquatiques Bassin de la Gartempe amont.....	18
6.2	Politiques communales et intercommunales.....	19
7	Animation de la gouvernance du site et gestion administrative et financière	19
7.1	Organisation de la gouvernance du site	19
7.2	Gestion administrative et financière	20
7.3	Compléments ou mise à jour du DOCOB	20
7.4	Élaboration de la charte	20
7.5	Mises à jour juridiques, économiques et techniques du DOCOB	20
7.6	Suivi de la mise en œuvre du DOCOB et bilans annuels	21
8	Synthèse : tableau de bord des actions du Docob, avancement et perspectives	21

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Colonie de Grand Murin de l'église de Saint-Sornin-Leulac (87).....	14
Figure 2 : Ecorçage réalisé par le Castor	14
Figure 3 : Exemple d'actualité mise en ligne sur le site internet	15
Figure 4 : Réouverture d'un trou d'eau propice au Sonneur à ventre jaune	17
Figure 5 : Curage du fossé dans lequel les Sonneurs à ventre jaune se reproduisent	17
Figure 6 : Observations des indices de présence laissés par le Castor d'Europe sur un affluent de la Gartempe.....	18

TABLE DES CARTES

Carte 1 : Localisation du site N2000	2
Carte 2 : PAEC NA-BILI	6
Carte 3 : Parcelles du CEN Nouvelle-Aquitaine adhérentes à la charte Natura 2000 de 2024-2029.....	9

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Liste synthétique des mesures surfaciques déployées sur le site Natura 2000	7
Tableau 2 : Mesures engagées pour la période 2024-2028	8
Tableau 3 : Synthèse des projets de maîtrise foncière et d'usage du Conservatoire dans ou en limite du périmètre Natura 2000.....	11
Tableau 4 : Synthèse des avis rendus auprès des porteurs de projet et des DDT pour l'évaluation des incidences.....	12
Tableau 5 : Synthèse des animations durant la période d'animation.....	17
Tableau 6 : Synthèse des échanges avec les élus des communes concernées par le site Natura 2000	19
Tableau 7 : Tableau de bord des actions de la période d'animation 2024-2025	21

1 PREAMBULE

1.1 Identification du site

Type : B (pSIC/SIC/ZSC)

Code du site : FR7401147

Compilation : 31/12/1995

Mise à jour : 27/02/2017

Appellation du site : Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et affluents

Dates de désignation / classement :

pSIC : première proposition : 31/03/2002

pSIC : dernière évolution : 30/11/2004

SIC : Première publication au JO UE : 07/12/2004

SIC : Dernière publication au JO UE : 13/11/2007

ZSC : Premier arrêté : 13/04/2007

ZSC : Dernier arrêté : 13/04/2007

1.2 Le DOCOB et le site Natura 2000

Le site Natura 2000 de la *Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et affluents* s'étend sur une surface de 3 560 ha dans la région de l'ex-Limousin en Nouvelle-Aquitaine.

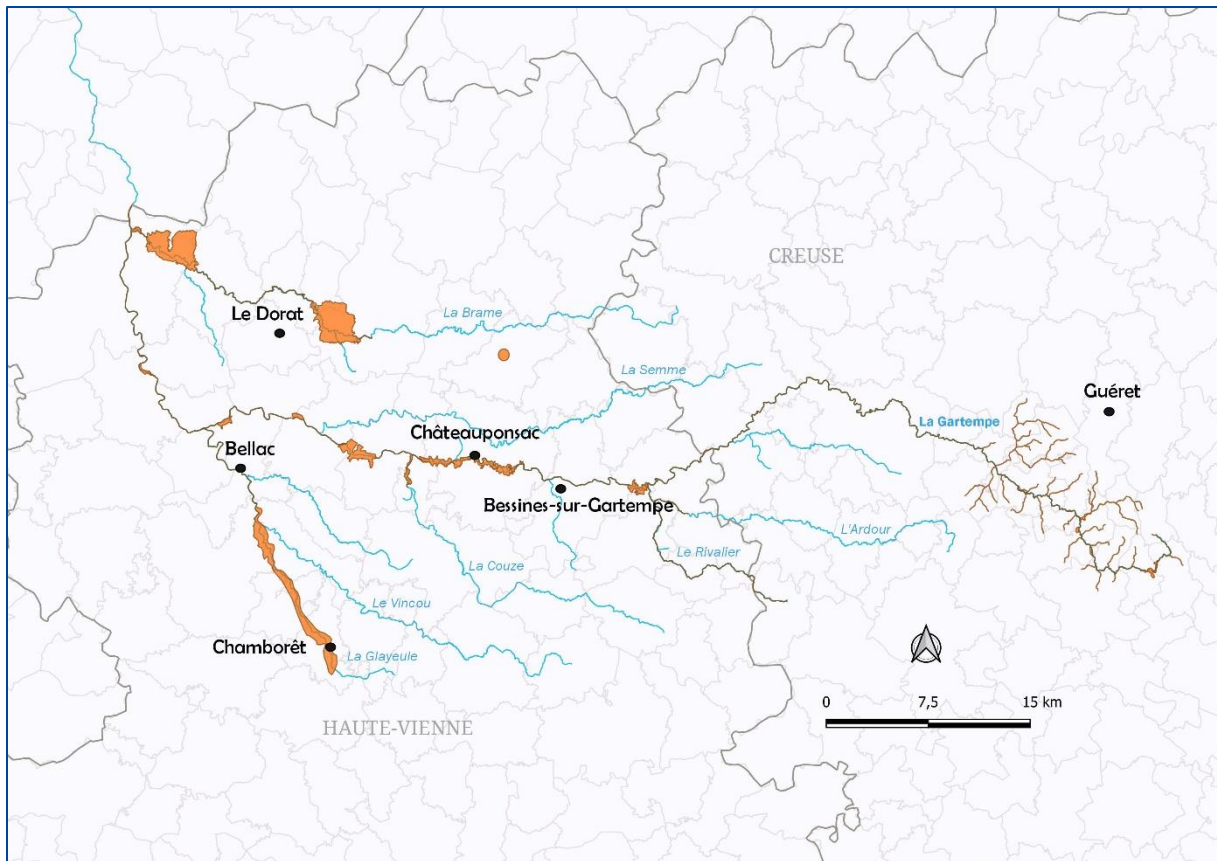
Il comprend la vallée de la Gartempe de ses sources jusqu'au département de la Vienne et le lit mineur de certains affluents :

- la Brame aval,
- l'Ardour à l'aval du lac du Pont-à-l'Age,
- le Rivalier et les petits affluents dans la partie amont de la Gartempe,
- la vallée de la Glayeule et le Vincou aval,
- la Couze aval.

Le site traverse **50 communes, dont 22 communes creusoises et 28 communes haut-viennoises**. La majorité du site en Creuse (23) est linéaire puisqu'il n'inclut que le lit mineur des cours d'eau, vis-à-vis des poissons migrateurs, hormis quelques zones étendues à proximité des sources.

Les surfaces conséquentes sont principalement situées en Haute-Vienne (87) à savoir les secteurs de Châteauponsac, de Rancon, de Val-d'Oire-et-Gartempe (anciennement Thiat), de Magnac-Laval et les bords de la Glayeule (Carte 1).

Le document d'objectifs du site Natura 2000 de la *Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et affluents* a été validé lors du comité de pilotage du 7 octobre 2003.



Carte 1 : Localisation du site N2000

1.3 L'animation

La structure porteuse de ce site Natura 2000 interdépartemental est la Région Nouvelle-Aquitaine. La Présidence du comité de pilotage du site est assurée, depuis le 1^{er} janvier 2023, par la Région Nouvelle-Aquitaine en la personne de M. Alain DARBON, élu régional à la Région Nouvelle-Aquitaine. Elle était jusque-là sous la responsabilité de l'Etat (DDT 87).

L'animation du site a débuté en 2004 et est assurée depuis son origine par le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine (ex-Limousin), en la personne de Nathalie LE CHALONY jusqu'en septembre 2008, par Yvan GRUGIER entre 2008 et 2020, par Sarah COCQUEREZ entre 2020 et 2024 puis par Alice DESDEVANT depuis le 2 mai 2024.

- **L'exercice d'animation, dont le présent document dresse le bilan, s'étend du 1er juin 2024 au 31 mai 2025**, pour la seconde période du marché d'animation 2023-2026 : tranche optionnelle 2024-2025.
- Le budget alloué au CEN Nouvelle-Aquitaine pour assurer l'animation du site de la Vallée de la Gartempe sur cette période était de **54 810 € TTC**.
- Le temps passé par l'animateur sur cette mission, calculé sur la base de ce montant, a été de **87 jours d'animation**.

1.4 Rappel des enjeux et objectifs du DOCOB

La cartographie des habitats, contenue dans le document d'objectifs et largement réactualisée en 2009 par le Conservatoire Botanique National du Massif-central, met en évidence la présence de **13 habitats d'intérêt communautaire** et **25 espèces d'intérêt communautaire** :

Habitats d'intérêt communautaire

- Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des *Littorelletea uniflorae* et/ou des *Isoeto-Nanojuncetea* (3130) ;
- Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara* spp. (3140) ;
- Lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou de l'*Hydrocharition* (3150) ;
- Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion* (3260) ;
- Landes humides atlantiques septentrionales à *Erica tetralix* (4010) ;
- Landes sèches européennes (4030) ;
- **Formations herbeuses à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (prioritaire) (6230) ;**
- Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (6410) ;
- Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin (6430) ;
- Prairies maigres de fauche de basse altitude (6510) ;
- Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à *Ilex* et parfois à *Taxus* (9120) ;
- **Forêts de pentes, éboulis ou ravins du *Tilio-Acerion* (prioritaire) (9180) ;**
- **Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (prioritaire) (91E0).**

Espèces d'intérêt communautaire :

- 7 espèces de mammifères (dont 5 chauves-souris) : Petit Rhinolophe (1303), Grand Rhinolophe (1304), Barbastelle d'Europe (1308), Murin de Bechstein (1323), Grand Murin (1324), Castor d'Eurasie (1337), Loutre d'Europe (1355) ;
- 4 espèces de poissons : Lamproie marine (1095), Lamproie de Planer (1096), Saumon atlantique (1106), Chabot (5315) ;
- 3 espèces de mollusques : Vertigo de Des Moulins (1016), Moule perlière (1029), Mulette épaisse (1032) ;
- 2 espèces de libellules : Cordulie à corps fin (1041), Agrion de Mercure (1044) ;
- 2 espèces de papillons de jour : Cuivré des Marais (1060), Damier de la Succise (1065) ;
- 3 espèces de coléoptères : Lucane cerf-volant (1083), Pique-prune (1084), Grand Capricorne (1088) ;
- 1 espèce de crustacé : Ecrevisse à pieds blancs (1092) ;
- 1 espèce d'amphibien : Sonneur à ventre jaune (1193) ;
- 2 espèces végétales : Hypne brillante (1393), Fluteau nageant (1831).

Le **document d'objectifs** est ancien, il ne définit pas d'objectifs à long terme (OLT) ni d'objectifs opérationnels (OO) selon la méthode CT88. A défaut de cette déclinaison, lors de la saisie du document d'objectifs dans la base SUDOCO, les **4 objectifs à long terme** suivants ont été proposés :

- A. Préserver les habitats et les espèces**
- B. Développer les connaissances naturalistes**
- C. Informer, communiquer et sensibiliser**
- D. Animer le document d'objectifs**

Les **24 fiches action** du document d'objectifs peuvent s'insérer dans ces 4 rubriques.

Une révision du DOCOB selon la méthode CT88 sera indispensable à mettre en œuvre dans un futur proche pour avoir un outil de gestion opérationnel et en cohérence avec les enjeux actuels, identifiés au fur et à mesure des années d'animation.

La connaissance du site et des autres programmes en cours permet de dégager des **priorités d'action sur les parties terrestres** :

- Mettre en place une gestion à long terme des **habitats naturels ouverts et semi-ouverts, comme les vastes étendus de mégaphorbiaies en bord de Glayeule, ou encore le réseau de landes sèches de la Gartempe moyenne** dont beaucoup ont fait l'objet de travaux de restauration. Depuis l'automne 2018, le réseau de landes de Châteauponsac est pâturé par un troupeau ovin itinérant. Une activité agricole a revu le jour dans plusieurs secteurs de la Glayeule, en particulier à la hauteur du Marais de Chamborêt. Malgré ces avancées, et sur le modèle des opérations déjà menées, beaucoup d'habitats naturels remarquables restent encore à restaurer et à entretenir dans ces secteurs.
- Poursuite des contrats forestiers pour assurer la pérennité des vieux boisements, au bénéfice des habitats forestiers concernés mais également des espèces qui y vivent : Pique-prune, Murin de Bechstein, Grand Murin, Barbastelle d'Europe, etc.
- Poursuite de la contractualisation en MAEC des agriculteurs concernés, autrement-dit autour de Magnac-Laval, de Val-d'Oire-et-Gartempe et dans la vallée de la Glayeule. Les exploitations intègrent quelques étendues d'habitats d'intérêt communautaire dont l'état de conservation dépend de la gestion menée par les agriculteurs. Il en va de même pour les espèces remarquables présentes dans ces milieux, en particulier pour les espèces de chauves-souris dépendantes de l'état du maillage bocager, mais aussi pour celles présentes dans les rivières, souvent exigeantes sur la qualité de l'eau. Les agriculteurs du site Natura 2000 de la Vallée de la Gartempe et affluents ont contractualisé des mesures agro-environnementales à enjeu biodiversité de façon massive au cours des années précédentes. Les nouvelles possibilités d'engagement sont faibles car les surfaces incluses dans le site Natura 2000 sont souvent trop restreintes et rendent les dossiers inéligibles, d'autant que les mesures en faveur du bocage, parmi les plus plébiscitées, ne sont plus accessibles. Si le démarchage de nouveaux agriculteurs n'est plus une priorité, la poursuite de l'accompagnement de ceux déjà inscrit dans une démarche de gestion durable de leur exploitation est nécessaire.
- Continuer la participation active de l'animatrice dans le Contrat Territorial Milieux Aquatiques de la Gartempe amont, en faveur des espèces inféodées aux cours d'eau, comme le Saumon atlantique, le Chabot, la Moule perlière, la Mulette épaisse ou encore l'Ecrevisse à pieds blancs. Ce programme est compatible et complémentaire de l'action menée grâce à Natura 2000 sur le bassin versant de la Gartempe amont.
- Poursuivre la prospection foncière de milieux naturels et semi-naturels dans et autour du site Natura 2000, le Conservatoire, conformément à ses statuts, s'implique fortement dans cette mission et incite les communes à en faire de même.
- Enfin, développer la sensibilisation auprès des élus, habitants et professionnels au quotidien par la diversification des médias et supports d'informations (site internet, lettre d'info...) et par l'animation de sorties de découverte et de chantiers participatifs qui doivent permettre à chacun de mesurer la valeur écologique du site, mais aussi la fragilité des formations végétales et des espèces présentes.

1.5 Missions de la structure animatrice

Les missions de la structure animatrice s'articulent autour des volets suivants :

- Gestion des habitats et espèces ;
- Suivi des évaluations d'incidences ;
- Suivis scientifiques et techniques ;
- Information, communication, sensibilisation ;

- Veille à la cohérence des politiques publiques ;
- Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site.

2 GESTION DES HABITATS ET ESPECES

2.1 Animation des contrats Natura 2000

Depuis 2023 de nombreux changements ont eu lieu concernant les modalités des contrats Natura 2000 (révision des barèmes, modalités de suivis, pièces justificatives) dans le cadre du transfert de compétence de l'Etat à la Région.

En 2024-2025, l'animation a eu pour but :

- La prise en main de l'outil contrat Natura 2000 par la nouvelle animatrice ;
- La préparation d'un nouveau contrat ni agricole-ni forestier sur la commune de Châteauponsac, dont le bénéficiaire est le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine. Ce contrat poursuit l'objectif de préservation des landes sèches de la vallée de la Gartempe par pâturage itinérant, initié par le précédent contrat Natura 2000 et mis en œuvre de 2019 à 2023.

La préparation de ce nouveau contrat a mobilisé un temps important de l'animatrice afin de :

- Se familiariser avec le fonctionnement et les pièces de l'appel à projets de la Région NA ;
- Etudier les surfaces et les actions à engager pour atteindre l'objectif de conservation des habitats et des espèces ;
- Estimer les coûts prévisionnels des travaux en demandant des devis ou à dire d'expert ;
- Remplir les différentes pièces nécessaires au dépôt du contrat Natura 2000 en accord avec le service administratif et financier du Conservatoire.

2.2 Présentation des contrats Natura 2000 signés

2.2.1 Contrat ni agricole-ni forestier

Le contrat Natura 2000 sur les landes sèches européennes de la vallée de la Gartempe à Châteauponsac et à Balledent s'est terminé fin 2023. Aucun contrat n'a pu être déposé en 2024 conformément aux directives de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Dans le cadre de l'**appel à projet « contrats Natura 2000 » pour 2025**, la Région Nouvelle-Aquitaine a ouvert le dépôt des contrats Natura 2000 forestiers et ni agricoles-ni forestiers le 15 janvier 2025 et jusqu'au 31 mars 2025.

Le 24 mars, le CEN Nouvelle-Aquitaine a déposé un contrat N2000 ni agricole-ni forestier pour poursuivre la préservation du réseau des landes de la vallée de la Gartempe à Châteauponsac. Les actions prévues sur 3 ans, de 2026 à 2028, prévoient la gestion des landes et des prairies en bord de Gartempe par pâturage itinérant et par interventions mécaniques légères pour un montant qui s'élève à 87 968,72 €.

2.2.2 Contrat forestier

L'animatrice a été sollicitée par l'Office national des forêts (ONF) pour donner son avis sur deux contrats forestiers portés par les communes de Folles et de Bersac-sur-Rivalier au travers de l'ONF qui gère ces forêts communales. Ces projets avaient déjà été travaillés en collaboration avec la précédente

animatrice en 2022. Ils ont été déposés au cours de l'appel à projets 2025. La somme des montants prévisionnels de ces deux contrats s'élève à 44 159 €. Les cartes de localisation sont en annexe 1.

2.3 Animation des MAEC

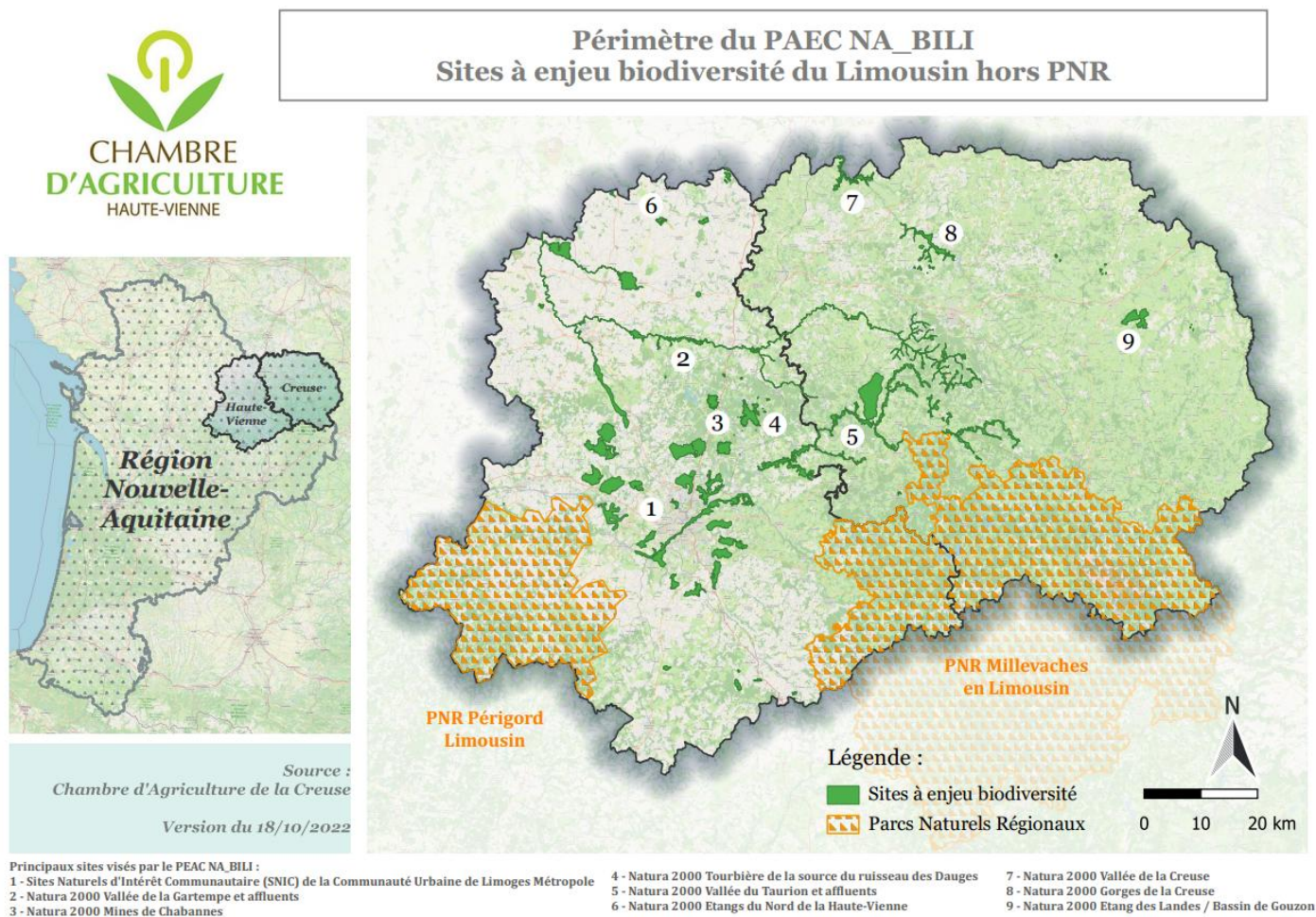
2.3.1 Présentation du projet agro-environnemental : PAEC NA-BILI 2023-2027

En 2022, la précédente animatrice avait été sollicitée pour participer à l'élaboration du **PAEC Biodiversité 2023-2027 intitulé « NA BILI »** (Nouvelle-Aquitaine Biodiversité Limousin). L'opérateur est la **Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne**. Le Conservatoire d'espaces naturels s'est positionné comme « animateur » (APPEL A PROJET 2023 et 2024 - **Opération 7.6.3 : Animation des Mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC)**).

L'animatrice avait notamment participé à :

- L'identification des critères de sélection ;
- La mise à jour des diagnostics environnementaux ;
- La stratégie de contact des agriculteurs ;
- Les COTECH organisés par la DRAAF et la Région NA ;
- Les réunions techniques avec l'opérateur et les autres animateurs du PAEC.

Le site Natura 2000 de la **Vallée de la Gartempe et ses affluents (2)** est inclus dans le périmètre du PAEC NA BILI (Carte 2).



Carte 2 : PAEC NA-BILI

Tableau 1 : Liste synthétique des mesures surfaciques déployées sur le site Natura 2000

Type d'habitat concerné	Nom/code des mesures	Engagements unitaires	Objectifs de la mesure	Caractéristiques de la mesure	Rémunération €/ha/an
Prairie à Molinie Mégaphorbiaies hydrophiles	Gestion des milieux humides (MHU2)	Gestion des milieux humides par pâturage extensif et absence de pâturage hivernal	Préserver les zones humides, dont les HIC humides et habitats d'espèces inféodées aux zones humides par le pâturage extensif	Chargement max moyen à la parcelle : 1.2 UGB / ha Chargement max instantané à la parcelle du 15 décembre au 15 mars : 0 UGB / ha Absence d'apport d'N en kg/ha/an (hors apports par pâturage) Absence d'apport magnésiens ou de chaux Interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires Part des surfaces engagées valorisée en pâturage ≥ 50 %	201
Pelouses maigres de fauche	Retard de fauche ou de pâturage (ESP niveau 2)	Retard de la fauche ou du pâturage de 25 jours	Préserver une espèce faune/flore, favoriser la diversité floristique des prairies et fauche et la disponibilité en insectes des territoires de chasse du Petit Rhinolophe	Absence d'apport magnésiens ou de chaux Interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires Absence d'apport d'N en kg/ha/an (hors apports par pâturage) Retard d'utilisation (fauche ou pâturage) en j ≥ 25	145
Territoires de chasse du Petit Rhinolophe	Retard de fauche ou de pâturage (ESP niveau 3)	Retard de la fauche ou du pâturage de 35 jours		Absence d'apport magnésiens ou de chaux Interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires Absence d'apport d'N en kg/ha/an (hors apports par pâturage) Retard d'utilisation (fauche ou pâturage) en j ≥ 35	200
Landes sèches européennes Mégaphorbiaies hydrophiles	Maintien de l'ouverture des milieux (OUV2)	Gestion de l'ouverture des milieux par fauche, pâturage ou broyage	Maintien de l'ouverture des milieux patrimoniaux	Absence d'apport d'N en kg/ha/an (hors apports par pâturage) Absence d'apport magnésiens ou de chaux Interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires Part des surfaces engagées valorisée en pâturage ≥ 50 %	204

2.3.2 Synthèse sur la signature des MAEC

Pour rappel, en 2023 et 2024, respectivement 9 et 2 exploitations se sont portées volontaires pour contractualiser de nouvelles MAEC sur un engagement de 5 ans. Pour la période d'engagement de 2023-2027, cela correspond à une surface totale engagée de 88,91 ha et un linéaire d'1 kilomètre de haies pour un montant prévisionnel annuel de 17 995 €. Et pour la période de 2024-2028, ce sont 27,94 ha supplémentaires qui ont été engagées pour un montant prévisionnel annuel de 5 615,94 € (cf. bilan d'animation 2023-2024).

Tableau 2 : Mesures engagées pour la période 2024-2028

Code mesure	Montant annuel unitaire MAEC	Nombre contrats	Surface prévisionnelle 2024	Durée engagement	Enveloppe prévisionnelle
Zone humide NA_BILI_MHU2	201 €	2	27,94 ha	5	5 615,94/ an

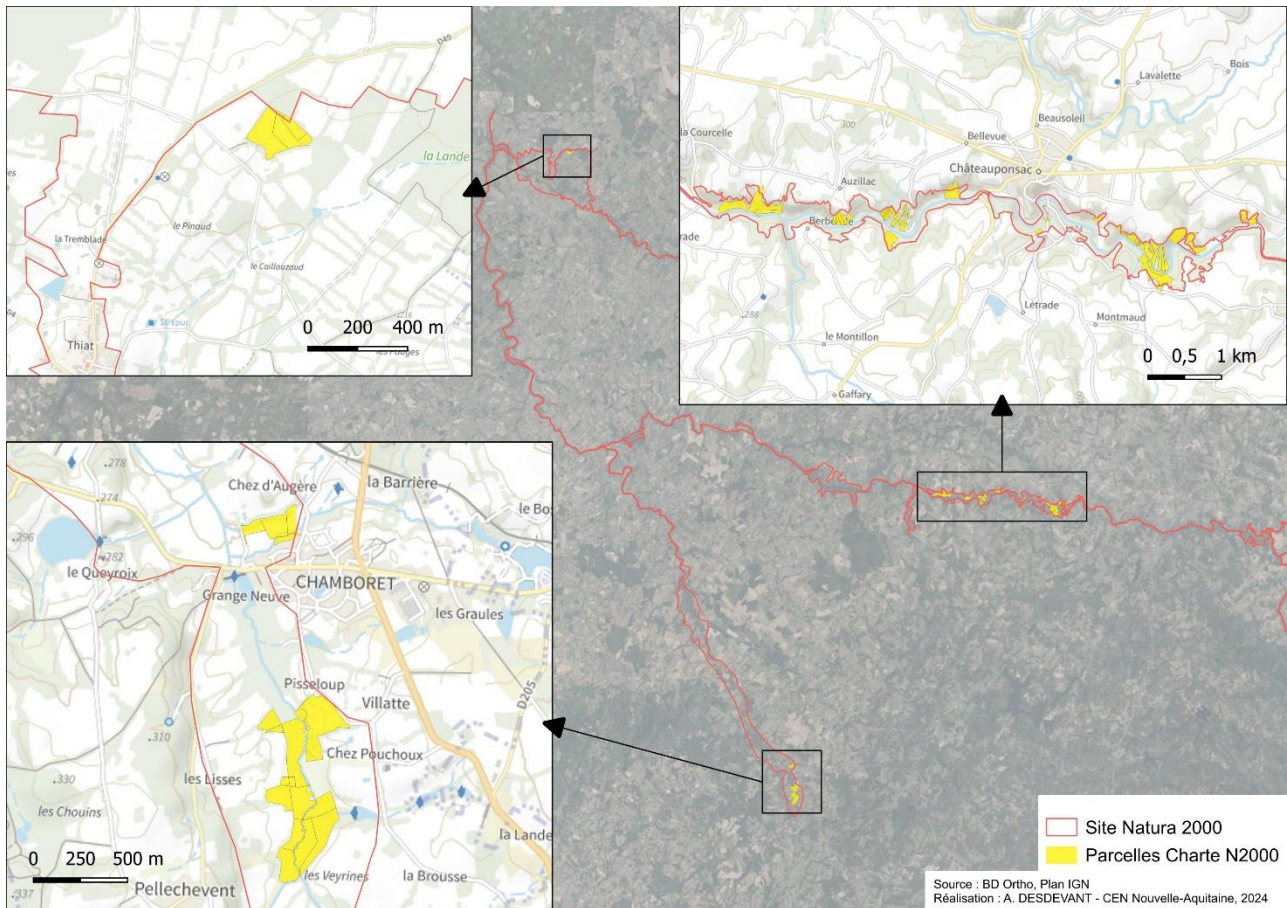
Etant donné l'absence d'appel à projets pour l'animation des MAEC pour la campagne 2025, aucune MAEC n'a été contractualisée en ce début d'année 2025. En effet, après des échanges entre l'opérateur du PAEC NA-BILI (Chambre d'agriculture 87) et les animateurs à ce propos, il a été décidé que le PAEC NA-BILI serait fermé en 2025 pour absence de contractualisation prévisionnelle.

2.4 Animation de la charte Natura 2000

La charte a été présentée à de nouveaux agriculteurs arrivant sur la commune de Chamborêt en début d'année 2025. Ils ont contacté l'animatrice peu avant leur achat immobilier afin d'avoir plus d'informations sur le site Natura 2000 et sur la gestion de leurs parcelles situées en son sein. Ils ont fait part de leur intérêt d'adhérer à la charte et de travailler avec le CEN Nouvelle-Aquitaine au cours de l'année 2025 lorsqu'ils seront installés.

Un propriétaire forestier à Bersac-sur-Rivalier possédant quelques parcelles dans le périmètre du site Natura 2000 a également émis le souhait de signer une charte Natura 2000 après réalisation de son document de gestion par la Coopérative Forestière CFBL. L'animatrice a pris contact avec lui et programmera une rencontre pour constituer le dossier avec le propriétaire courant 2025.

L'animatrice a déposé un dossier de charte Natura 2000 auprès de la Région NA au cours de l'été 2024 pour engager les parcelles en propriété du CEN Nouvelle-Aquitaine. 103 parcelles pour une surface de 78 ha sur les communes de Châteauponsac, Chamborêt et Val-d'Oire-et-Gartempe ont ainsi adhérer à la charte N2000 pour une durée de 5 ans de 2024 à 2029 (Carte 3).



Carte 3 : Parcelles du CEN Nouvelle-Aquitaine adhérentes à la charte Natura 2000 de 2024-2029

2.5 Animation pour la gestion avec d'autres outils financiers

2.5.1 Contrat Territorial Milieux Aquatiques Bassin de la Gartempe amont

En 2024, le Contrat Territorial Milieux Aquatiques « Bassin de la Gartempe Amont » était en deuxième phase d'inter-contract. Cette année a donc été consacrée à la mise en place de la programmation de l'ensemble des maîtres d'ouvrages dans le cadre de l'accord de territoire sur le bassin de la Gartempe amont 2025-2027. Cette programmation s'échelonne sur 2 périodes, 2025 à 2027 et 2027 à 2029.

Le Conservatoire s'est positionné pour poursuivre ses actions en tant que maître d'ouvrage dans la préservation et la restauration des zones humides. Il permet le financement d'acquisition de zones humides, de plans et notices de gestion et de travaux de restauration.

L'animatrice échange régulièrement avec les deux chargés de mission du Conservatoire qui travaillent sur ce contrat territorial.

2.5.2 Travaux de restauration et de génie écologique 2024 sur les sites maîtrisés par le CEN Nouvelle-Aquitaine en Haute-Vienne

Début 2024, le CEN Nouvelle-Aquitaine a déposé une demande au Fonds vert et à la Région Nouvelle-Aquitaine afin de réaliser des travaux de restauration et de génie écologique sur 35 sites dont il assure la protection et la gestion. Cette demande d'aide intervient dans un contexte où la mobilisation des sources de financement habituelles n'était pas possible pour des raisons externes au Conservatoire mais également dans la continuité du programme Néo Terra de la région dont a bénéficié le CEN Nouvelle-Aquitaine. Sur ces 35 sites, certains se situent dans le périmètre du site Natura 2000 de la Vallée de la Gartempe et affluents, notamment le métasite du réseau des landes de la Gartempe à Châteauponsac et le marais de Chamborêt.

En ce qui concerne les landes de la vallée de la Gartempe à Châteauponsac, elles ont fait l'objet en automne 2024 d'une session d'environ 7 semaines de pâturage itinérant afin d'entretenir ces habitats d'intérêt communautaire ainsi que les prairies humides en bord de la rivière. Une intervention mécanisée a été effectuée en complément par l'équipe travaux du CEN Nouvelle-Aquitaine en hiver 2025 afin de lutter contre la Fougère aigle et les bas ligneux (ronces, bourdaines...), d'entretenir les clôtures et d'entretenir les chemins d'accès.

A ce titre, l'animatrice a consacré un temps important en 2024 à la **préparation logistique du pâturage** :

- Recrutement et accueil de la bergère (annonce via le site emploi-berger, entretiens téléphoniques, accueil) ;
- Recherche d'un logement pour la bergère ;
- Renouvellement des équipements défectueux (clôture, poste électrique...) ;
- Préparation du transport des animaux avec l'éleveur ;
- Acheminement du matériel (parc mobile de contention, machette, filets mobiles) ;
- Visite du site pendant la période de présence des brebis pour évaluer l'impact du pâturage et conseiller la bergère ;
- Actions de communication (production d'articles) ;
- Suivi administratif et technique (échanges avec la coopérative agricole, avec l'éleveur partenaire) ;
- Suivi écologique.

2.6 Animation foncière et d'usage

RAPPEL

Le Conservatoire bénéficie depuis 2020 d'une subvention exceptionnelle de la Région Nouvelle-Aquitaine pour procéder à des acquisitions de terrains dans les 12 départements. Cette enveloppe constitue une opportunité inespérée pour protéger durablement des milieux remarquables sur le territoire. Sur les zones humides, des financements de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne sont également sollicités.

Cette année, l'animatrice s'est focalisée sur la poursuite et la finalisation des dossiers issues de l'animation foncière réalisée au cours de la précédente période d'animation. Elle a notamment participé à des réunions et des visites sur le terrain avec des élus, des propriétaires privés et des agriculteurs intéressés pour exploiter les parcelles et également assuré le suivi administratif et financier des dossiers.

Concernant le secteur des sources de la Gartempe, en Creuse, des projets d'acquisition comprenant des HIC et pour partis dans le périmètre du site Natura 2000 ont été finalisés en fin d'année 2024 par le chargé de mission du CTMA Gartempe amont Thomas JOUILLAT, en lien avec le responsable de l'antenne Creuse du CEN Nouvelle-Aquitaine, Yvan GRUGIER.

Tableau 3 : Synthèse des projets de maîtrise foncière et d'usage du Conservatoire dans ou en limite du périmètre Natura 2000

Site	Type de maîtrise	Source de financement	Stade d'avancement	Surface concernée
Ancienne carrière de Mazéras à Folles (87)	Baux emphytéotiques avec la commune et le carrier	Néo Terra	Signature fin mai 2025	8,85 ha
Ancienne carrière du Pont de Lannaud à La-Croix-sur-Gartempe (87)	Donation à la Fondation des Espaces Naturels de France	-	Négociation en cours sur le choix des parcelles	18,66 ha
Prairies et bois de La Meneireix à Châteauponsac (87)	Donation à la Fondation des Espaces Naturels de France	-	Acte signé le 16 avril 2025	7,32 ha
Landes des Vérines et de Nazat à Châteauponsac (87)	Acquisition	Néo Terra	Acte signé le 7 octobre 2025	8,16 ha
Landes des Vérines et de Nazat à Châteauponsac (87)	Renouvellement de convention de gestion	-	Signée le 6 février 2025	4,06 ha
Zones humides de Gascougnolle (3 communes en Creuse : Saint-Christophe, Saint-Eloi, La Chapelle-Taillefert)	Acquisition	CTMA Bassin de la Gartempe amont (AELB/Région NA)	Acte signé le 16 décembre 2024	22,37 ha
Zones humides en bordure de la Gartempe amont à Maisonnisses (23)	Acquisition	CTMA Bassin de la Gartempe amont (Néo Terra)	Acte signé le 24 juin 2024	0,62 ha
Total				70,04 ha

3 ASSISTANCE A L'APPLICATION DU REGIME D'EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

Durant cette période d'animation l'animatrice a été particulièrement sollicitée afin de donner son avis, d'apporter des compléments d'informations quant à la présence d'espèces ou habitats d'intérêt communautaire (EIC et HIC) ou plus largement de conseils quant à l'organisation de projets ou travaux sur le site.

En fonction des territoires, la DDT Creuse (H. BOUQUIN) ou la DDT Haute-Vienne (S. VEDRENNE) sont en copie des avis.

Tableau 4 : Synthèse des avis rendus auprès des porteurs de projet et des DDT pour l'évaluation des incidences

Date	Projet	Demandeur	Réponse de l'animatrice
Mai 2024	Pêche électrique sur 11 stations pour inventaires piscicoles	Bureau d'études SCE Aménagement & environnement	Avis favorable avec prescriptions (mise en lien avec FNE Limousin)
Mai 2024	Manifestation sportive "Les 4 jours de trial de Sardent"	ATC Saint-Christophe	Avis favorable avec demande de détails
Juin 2024	Randonnée VTT à Sardent	La roue libre Sardentaise	Avis favorable avec prescriptions
Août 2024	Enduro moto La Saunière	ATC Saint-Christophe	Avis favorable avec prescriptions
Septembre 2024	Construction piscine privée à La Chapelle-Taillefert	Propriétaire privé	Avis favorable avec informations EIC
Octobre 2024	Course pédestre Moov'ember à Bellac	Pas'Cap Le Dorat	Avis favorable en amont d'une évaluation des incidences
Octobre 2024	Course VTT Toboggan creusois	Cyclo Randonneurs Guérétois	Avis favorable avec prescriptions
Janvier 2025	Elaboration d'un document de gestion forestier pour le compte d'un propriétaire privé à Bersac-sur-Rivalier	CFBL	Informations HIC/EIC hors régime d'évaluation des incidences
Février 2025	Elaboration d'un Plan Simple de Gestion pour le compte d'un propriétaire privé à Châteauponsac	Unisylva	Informations HIC/EIC et recommandations de gestion hors régime d'évaluation des incidences
Mars 2025	Permis de construire pour création d'un tiers lieu à Fursac	Commune de Fursac	Avis favorable avec prescriptions
Mars 2025	Course pédestre à obstacles "Enfer vert" à Peyrabout	Creuse Oxygène	Avis favorable
Avril 2025	Manifestation sportive "Les 4 jours de trial de Sardent"	ATC Saint-Christophe	Avis favorable avec prescriptions
Avril 2025	Travaux d'entretien sur les lignes électriques	ENEDIS	Avis favorable
Avril 2025	Réfection de la pèle du Moulin de Chez Daubusson et vidange d'une écluse sur la Brame	Propriétaire privé	Avis favorable avec prescriptions (mise en lien avec FNE Limousin, le SMABGA et LOGRAMI)
Nombre total de demandes traitées :		14	

4 AMELIORATION DES CONNAISSANCES : SUIVIS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

L'animatrice a participé à plusieurs suivis scientifiques et à des restitutions techniques, en partenariat avec le Groupement Mammalogique et Herpétologique du Limousin (GMHL), la Ligue pour la Protection des Oiseaux en Limousin (LPO) ainsi qu'avec des adhérents bénévoles du CEN.

En dehors des suivis spécifiques, l'animatrice renseigne toutes les **observations fortuites faune/flore** réalisées lors des journées de terrain sur **Kollect**. L'animatrice veille particulièrement à rechercher la présence d'espèces patrimoniales, dont les **espèces d'intérêt communautaires** suivantes :

- **La Loutre d'Europe (1355) et le Castor d'Eurasie (1337)** dont les indices de présence sont régulièrement observés ;
- **Le Damier de la Succise (1065), le Cuivré des Marais (1060), la Cordulie à corps fin (1041) et le Lucane cerf-volant (1083)** régulièrement observés vivants ;
- **Le Sonneur à ventre jaune (1193)**, régulièrement observé vivant ;
- **Les chauves-souris, notamment le Petit Rhinolophe (1303), le Grand Rhinolophe (1304), la Barbastelle d'Europe (1308), le Murin de Bechstein (1323) et le Grand Murin (1324)**, régulièrement observés vivants lors des comptages hivernaux et estivaux.

Mollusques, dont *Margaritifera margaritifera* (1029) et *Unio crassus* (1032)

L'animatrice a accompagné pendant une journée l'animatrice du site Natura 2000 de la Vallée du Taurion et affluents dans le cadre du programme de renforcement de population de la Mulette perlière sur le Taurion. Ce programme s'inscrit dans le Plan Régional d'Actions Mulettes de Nouvelle-Aquitaine coordonné par France Nature Environnement Limousin (FNE Limousin) dans l'ex-Limousin. La journée avait pour but d'attraper des truites fario au cours d'une pêche électrique afin de les mettre en contact dans des bassins avec des larves de Mulette perlière récoltées la veille sur des affluents du Taurion. La Truite fario est l'espèce hôte indispensable dans le cycle de vie de la Mulette perlière. Une fois toutes les larves fixées sur les branchies des poissons, les truites ont été relâchées dans la rivière.

Ainsi, l'animatrice a pu échanger toute la journée avec son homologue sur la faisabilité à l'avenir d'une telle méthode sur les populations de Mulette perlière et de Mulette épaisse de la Gartempe et de ses affluents.

Des prospections seront organisées au second semestre 2025 sur plusieurs portions des affluents de la Gartempe par FNE Limousin dans la continuité des recherches menées par ADN environnemental. L'animatrice a prévu d'y participer.

Poissons, dont *Salmo salar* (1106) et *Lampetra planeri* (1096)

Afin de suivre l'évolution des deux espèces pré-citées, l'animatrice participe annuellement aux restitutions des suivis LOGRAMI, en décembre. Elle échange également ponctuellement avec LOGRAMI pour des avis techniques.

Chiroptères, dont *Rhinolophus hipposideros* (1303), *Rhinolophus ferrumequinum* (1304) *Barbastella barbastellus* (1308), *Myotis bechsteinii* (1323), *Myotis myotis* (1324)

Les **gîtes de reproduction** principaux ont été suivis en juin et juillet 2024 avec une chargée de mission du GMHL :

- La colonie de Grand Murin de l'église de Saint-Sornin-Leulac (Figure 1) ;

- Le transformateur de l'ancienne carrière de Rancon ;
- Le Moulin du Mas à Bessines-sur-Gartempe
- Le château de Chercorat à Magnac-Laval.

Les **gites d'hivernation** les plus importants de Haute-Vienne, ainsi que le réseau des gites d'hivernation des sources de la Gartempe (23) ont été suivis en février 2025, avec l'aide d'une bénévole naturaliste et du GMHL.

Les données ont été renseignées dans la DBChiro coordonnée par le GMHL en ex-Limousin (<https://gmhl.dbchiro.org/>).



Figure 1 : Colonie de Grand Murin de l'église de Saint-Sornin-Leulac (87) © Manon DevaudGMHL

Autres mammifères, *Castor fiber* (1337)

En août 2024, l'animatrice a participé à une journée de prospection à la recherche des indices de présence du Castor d'Europe sur la Glayeule et le Vincou à Chamborêt organisée par le GMHL dans le cadre de l'appel à projets « Études et suivis scientifiques Natura 2000 » de la Région NA. Le GMHL avait candidaté à cet appel à projets pour se voir financer la mise en place de suivis sur la dynamique et les services écosystémiques rendus par la Castor au sein de ce site Natura 2000. A ce titre, l'association a organisé plusieurs journées de prospection ouvertes aux bénévoles et à leurs partenaires sur les affluents de la Gartempe au cours du second semestre 2024.

Un article a été rédigé par l'animatrice pour communiquer sur cette journée. Il est consultable sur le [site internet du CEN Nouvelle-Aquitaine](#) ou sur le [site internet du site Natura 2000](#).



Figure 2 : Ecorçage réalisé par le Castor © Elise Lebreton

Amphibiens, *Bombina variegata* (1193)

En mai 2024, l'animatrice a participé à deux journées de suivi annuel du Sonneur à ventre jaune par la technique de Capture-Marquage-Recapture réalisé par une chargée de mission du GMHL sur trois anciennes carrières : la carrière des Ribbes à Le Grand-Bourg (23), la carrière de Mazéras à Folles (87) et la carrière des Châtelaines à Rancon (87).

Ces journées de suivi sont organisées par le GMHL dans le cadre d'un AAP d'amélioration des connaissances des sites Natura 2000 financé par la DREAL.

Papillons, dont *Euphydryas aurinia* (1065) et *Lycaena dispar* (1060)

Des prospections sur des prairies humides du site Natura 2000 à Val-d'Oire-et-Gartempe et aux sources de la Gartempe en Creuse vont être réalisées avec la Société Entomologique du Limousin (SEL) fin mai 2025. Le Cuivré des marais et le Damier de la Succise sont les espèces cibles de ces recherches afin d'améliorer les données de répartition les concernant et réfléchir aux mesures de gestion à adopter sur les parcelles recensées.

5 INFORMATION, COMMUNICATION, SENSIBILISATION

5.1 Création / mise à jour d'outils de communication, médias

5.1.1 Création et utilisation d'outils

Une plaquette de présentation du site a été finalisée en début d'animation (annexe 2). Elle est téléchargeable depuis le site internet du site. L'animatrice a distribué ce document à plusieurs reprises au cours de la période d'animation et continuera lors de ses prochaines interventions.

Les supports de communication, comme la plaquette de présentation du site réalisée par la Diren en 2004, les fascicules sur le Sonneur à ventre jaune, la Loutre et le Castor d'Europe sont régulièrement distribués lors des animations.

La lettre d'informations Natura 2000 « Natur'Actu » (annexe 3) a été finalisée et mise en page en fin de la précédente période d'animation. Ce numéro se concentre sur la présentation du Sonneur à ventre jaune, son suivi par le GMHL et les actions mises en œuvre ces dernières années pour favoriser les populations. Ce premier numéro est consultable sur le site internet du site N2000 et régulièrement distribué en même temps que les autres supports de communication. Un second numéro est prévu pour la fin de cette période d'animation. Il se focalisera sur la présentation des chauves-souris d'intérêt communautaire, les méthodes mises en place pour suivre leurs populations et les actions réalisées pour préserver les colonies de reproduction et d'hibernation.

5.1.2 Mise à jour de la page internet du site Natura 2000

L'animatrice a pris du temps pour apprendre à utiliser cet outil de communication, à s'inspirer de plusieurs autres sites internet de site Natura 2000 afin d'organiser le contenu de manière plus logique pour la consultation des internautes, à créer et compléter plusieurs onglets et à ajouter des actualités sur les actions réalisées au cours de l'animation.

Plusieurs onglets restent encore à renseigner afin d'obtenir un site internet complet. Voici une liste non exhaustive des chantiers prévus par l'animatrice pour la prochaine période d'animation :

- Fiches de présentation par espèces ou groupe d'espèces d'intérêt communautaire ;
- Construction d'un logigramme de l'utilisation possible des outils Natura 2000 (contrats, charte, évaluation des incidences) pour les différents acteurs du territoire ;
- Fiches détaillées de chaque outil contractuel Natura 2000.

Le site internet est consultable à cette adresse : <https://vallee-gartempe.n2000.fr>



Figure 3 : Exemple d'actualité mise en ligne sur le site internet

5.1.3 Communication dans les médias

Durant la période d'animation, l'animatrice a participé à une émission de radio sur RCF Limousin au sujet des landes sèches européennes du site Natura 2000 de la vallée de la Gartempe et des travaux réalisés par le Conservatoire pour les préserver.

Cinq articles ont également été rédigés et publiés dans la newsletter et sur le site internet du CEN Nouvelle-Aquitaine.

5.2 Prise de contact avec des partenaires potentiels

Comme chaque année de nombreux propriétaires, usagers et élus du site ont été rencontrés, sensibilisés.

L'animatrice a notamment investie du temps dans des partenariats agricoles officiels et potentiels. En effet, un accompagnement a été réalisé auprès de jeunes éleveurs s'installant à Val-d'Oire-et-Gartempe pour la mise en place d'un bail rural à clauses environnementales sur des parcelles de prairies bocagères, propriétés du CEN Nouvelle-Aquitaine et incluses dans le site Natura 2000.

Deux autres exploitations agricoles respectivement à Val-d'Oire-et-Gartempe et Chamborêt se sont rapprochés de l'animatrice afin d'obtenir des conseils sur des pratiques de gestion respectueuses de l'environnement sur leurs parcelles présentes dans ou à proximité du site Natura 2000. Ils ont tous deux formulé le souhait de travailler avec le CEN Nouvelle-Aquitaine pour préserver la biodiversité sur leurs parcelles, notamment par la mise en place d'une Obligation Réelle Environnementale (ORE) pour l'un d'eux. L'animatrice poursuivra l'accompagnement auprès de ces potentiels partenaires lors de la prochaine période d'animation.

5.3 Organisations de réunions d'information ou de manifestations

Aucune réunion d'information n'a été organisée cette année. L'animatrice a participé à de nombreuses réunions organisées par des partenaires techniques comme par exemple une réunion sur la stratégie de sécurisation des gîtes à chiroptères en Haute-Vienne organisée par le GMHL à destination des élus et des gestionnaires de sites, en présence des services de l'Etat.

5.4 Communication / Animation auprès du grand public et des scolaires

Quelques animations ont eu lieu durant la période d'animation, elles sont synthétisées ci-dessous et quelques-unes sont illustrées ensuite.

La majorité des animations est régulièrement organisée en collaboration ou partenariat avec d'autres structures telles que (liste non exhaustive) :

- L'association de botanistes du Limousin « L'amicale Charles Legendre des Botanistes du Limousin (ALBL) »,
- L'association Groupement Mammalogique et Herpétologique du Limousin (GMHL),
- L'association France Nature Environnement Limousin (FNE Limousin)
- Les écoles, en particulier l'école de Razès,
- L'office de Tourisme du Haut Limousin,
- Les communes incluses dans le périmètre Natura 2000.

L'animatrice ayant intégré son nouveau poste au cours de la saison propice aux animations grand public, le programme de cette période d'animation Natura 2000 était moins fourni que les années précédentes. Plusieurs animations sont déjà programmées pour la prochaine période d'animation afin de reprendre activement la sensibilisation auprès du grand public et des scolaires.

Tableau 5 : Synthèse des animations durant la période d'animation

Type d'animation	Nb d'animation	Descriptif	Nb de personnes sensibilisées
Suivis scientifiques proposés aux adhérents CEN	1	22 août 2024 : Prospections des indices de présence du Castor d'Europe organisées par le GMHL	12
Chantier participatif	1	23 novembre 2024 : Chantier de restauration de mares et fossés en faveur du Sonneur à ventre jaune	10
TOTAL	2		22



Figure 5 : Curage du fossé dans lequel les Sonneurs à ventre jaune se reproduisent



Figure 4 : Réouverture d'un trou d'eau propice au Sonneur à ventre jaune



Figure 6 : Observations des indices de présence laissés par le Castor d'Europe sur un affluent de la Gartempe

5.5 Mutualisation

L'animatrice a régulièrement échangé avec ses homologues du CEN Nouvelle-Aquitaine, en particulier avec les animateur.rices de l'ex-Limousin : Aurélie FOUCOUT animatrice du site Natura 2000 FR7401146 *Vallée du Taurion et affluents*, Anaïs LEBRUN animatrice du site Natura 2000 FR7401135 *Tourbière de la source du ruisseau des Dauges*, Cécilia WILL animatrice du site Natura 2000 FR7401137 *Pelouses et landes serpenticoles du Sud de la Haute-Vienne*, ainsi qu'avec les précédents animateurs Yvan GRUGIER et Sarah COCQUEREZ.

Des échanges ponctuels se sont également faits avec les autres animateurs du Conservatoire d'ex-Aquitaine et ex-Poitou-Charentes, mais aussi d'autres structures partenaires (GMHL, LPO...).

Enfin, l'animatrice a participé aux deux visioconférences Natura 2000 du réseau CEN organisés par la Fédération des CEN les 22 octobre 2024 et 11 mars 2025 afin d'échanger nationalement sur les difficultés rencontrées et les points d'amélioration possibles.

6 SOUTIEN A L'ORGANISATION DE NATURA 2000 AVEC LES AUTRES POLITIQUES PUBLIQUES

6.1 Contrat territorial milieux aquatiques Bassin de la Gartempe amont

Le CEN fait partie des maîtres d'ouvrage de ce contrat, coordonné par le **Syndicat mixte du Contrat de rivière Gartempe**, à Guéret. L'animatrice travaille régulièrement en lien avec les deux chargés de mission référents au CEN, Cécile BORDE et Thomas JOUILLAT.

Des échanges réguliers avec les acteurs de ce CTMA permettent de veiller à la cohérence des actions menées dans le bassin versant et d'obtenir des financements complémentaires à ceux mobilisables par l'intermédiaire de contrats Natura 2000 pour intervenir prioritairement sur les zones humides. Pour cette année d'animation, l'animatrice a participé à un COPIL afin de comprendre ce programme plus en détails. En interne, elle est associée aux réflexions stratégiques et aux décisions relatives à ce contrat directement lié à la qualité des habitats de la vallée de la Gartempe et ses affluents.

6.2 Politiques communales et intercommunales

L'animatrice est régulièrement consultée par des maires et des élus soucieux de préserver leur patrimoine naturel et cadre de vie, ou s'interrogeant sur l'opportunité d'un projet de développement aux vues des incidences potentielles sur le site N2000.

Durant la présente période d'animation des échanges ont eu lieu avec les communes et intercommunalités suivantes.

Tableau 6 : Synthèse des échanges avec les élus des communes concernées par le site Natura 2000

Commune ou EPCI	Objet
Folles (87)	Echanges réguliers avec le maire M. POULET : - Projet de bail emphytéotique à la carrière de Mazèras en faveur du Sonneur à ventre jaune et du Hibou Grand-duc en particulier - Projet d' APPB sur la carrière de Mazèras porté par la LPO en faveur de la faune rupestre
La-Croix-sur-Gartempe (87)	Echanges réguliers avec le maire M. PAILLER : - Préservation du site privé de l'ancienne carrière du Pont de Lannaud dont le foncier va faire l'objet d'une donation à la Fondation des Espaces Naturels de France , en faveur en Sonneur à ventre jaune, Castor d'Europe, Hibou Grand-duc (entre autres) - Projet d' APPB sur la carrière de du Pont de Lannaud porté par la LPO en faveur de la faune rupestre
Chamborêt (87)	Echanges ponctuels avec la mairie relatifs à la création d'un sentier de découverte en lien avec les enjeux du site Natura 2000 et la gestion du site CEN du Marais de Chamborêt
Châteauponsac (87)	Echanges réguliers avec l'équipe municipale pour l'organisation du pâturage itinérant
Maisonnières (23)	Echanges ponctuels avec le maire M. BERTELOOT : - Projet de convention tripartite commune/CEN/GMHL pour protéger trois gîtes d'hibernation de chiroptères dans des bâtiments communaux

7 ANIMATION DE LA GOUVERNANCE DU SITE ET GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

7.1 Organisation de la gouvernance du site

7.1.1 Organisation de réunion(s) du comité de pilotage

Le dernier comité de pilotage a eu lieu le 12/12/2016. En raison de la situation sanitaire un PowerPoint présentant le bilan triennal et les perspectives de l'animation a été réalisé en 2021 et diffusé par la DDT aux membres du COPIL à défaut de pouvoir organiser un COPIL en présentiel. Jusqu'au transfert de compétence aucun COPIL n'a été organisé par la DDT avant le 1^{er} janvier 2023.

La précédente animatrice, Sarah COCQUEREZ avait fait une proposition au président pour l'organisation d'un COPIL en avril 2024 pour la précédente période d'animation (2023-2024). Cette proposition est restée sans réponse.

Une seconde tentative auprès du président a été faite par l'animatrice en poste pour organiser un COPIL en octobre 2024 pour faire le bilan de l'animation 2023-2024, faire le point sur l'animation en cours et les perspectives en 2025. La préparation en amont du COPIL a été réalisée par l'animatrice mais aucune réponse n'a été donnée de la part de la présidence. Une demande de changement d'élu régional en tant que président a été effectuée auprès de la technicienne Natura 2000 référente à la Région Nouvelle-Aquitaine afin de pouvoir réaliser conformément au CCTP au moins un comité de pilotage annuel, essentiel au bon fonctionnement du site Natura 2000.

7.1.2 Réunions ou rencontres avec les services de la Région

L'animatrice a participé à plusieurs visioconférences animées par la Région ou par l'OFB en lien avec l'évolution des outils Natura 2000 (Contrats, DOCOB ...). Elle a également participé à la journée des rencontres régionales des élus et animateurs de sites Natura 2000 le 1^{er} octobre à Poitiers.

7.2 Gestion administrative et financière

La gestion administrative et financière est assurée par le comptable et la responsable administrative et financière du Conservatoire, à Saint-Gence, en lien avec l'animatrice.

L'animatrice a consacré du temps à la gestion administrative et financière, dans le cadre de :

- L'animation des MAEC (demande de solde, suivi administratif) ;
- Le montage du contrat Natura 2000 déposé pour l'appel à projets 2025 ;
- Les actions menées sur le site, hors contrat Natura 2000, via différents programmes (CTMA, Fonds vert, prestations privés) ;
- La mission d'animation confiée par la Région ;
- La rédaction du bilan annuel d'activité.

7.3 Compléments ou mise à jour du DOCOB

Peu de temps a été mobilisé sur ce volet au cours de l'exercice actuel.

Une révision du DOCOB selon la méthode CT88 sera indispensable à mettre en œuvre dans un futur proche pour avoir un outil de gestion opérationnel et en cohérence avec les enjeux actuels, identifiés au fur et à mesure des années d'animation.

7.4 Élaboration de la charte

La charte Natura 2000 a été validée lors du comité de pilotage du 23 avril 2008. Il serait nécessaire de la mettre à jour dans les prochaines années pour qu'elle prenne en compte les nouveaux enjeux identifiés depuis sa validation.

7.5 Mises à jour juridiques, économiques et techniques du DOCOB

L'ensemble des données issues des suivis écologiques et des études est renseigné dans une base de données en ligne : **Kollect**, outil développé par le service informatique du CEN Nouvelle-Aquitaine. Toutes les données, faune, flore, fonge et leurs métadonnées sont transmises par le CEN Nouvelle-Aquitaine (réfèrent : Thomas GACHET) aux formats préconisés par les Pôles régionaux SINP.

L'animatrice veille également à rassembler les données des associations naturalistes partenaires et à leur transmettre également ses données (chiroptères en particulier, dont les données sont centralisées dans la **DBchiro GMHL** à l'échelle de l'ex-Limousin : <https://gmhl.dbchiro.org/>).

7.6 Suivi de la mise en œuvre du DOCOB et bilans annuels

L'animatrice rédige chaque année un bilan annuel de la période d'animation.

8 SYNTHÈSE : TABLEAU DE BORD DES ACTIONS DU DOCOB, AVANCEMENT ET PERSPECTIVES

Comme mentionné dans le paragraphe 1.4, le DOCOB existant ne définit pas d'OLT ni d'OO, aussi tant que le DOCOB n'est pas mis à jour le tableau de bord s'articule autour des 4 objectifs à long termes suivants :

- A. Préserver les habitats et les espèces
- B. Développer les connaissances naturalistes
- C. Informer, communiquer et sensibiliser
- D. Animer le document d'objectifs

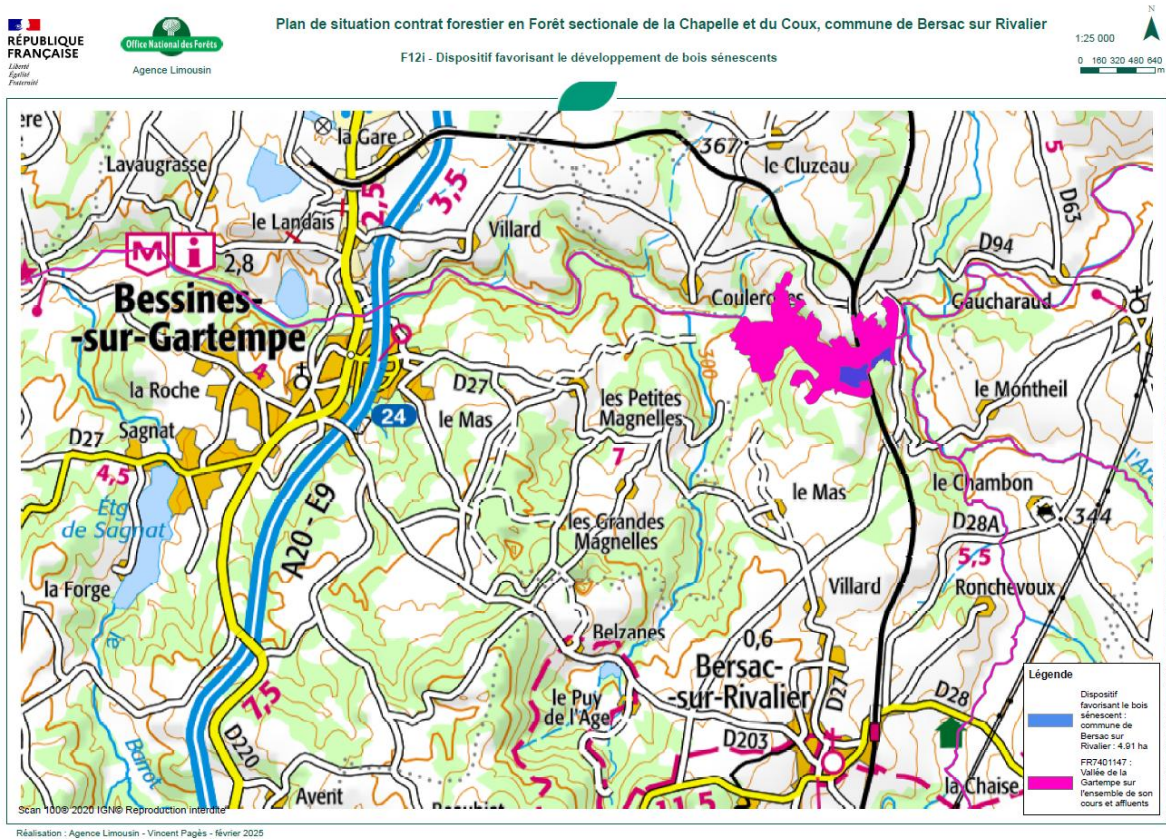
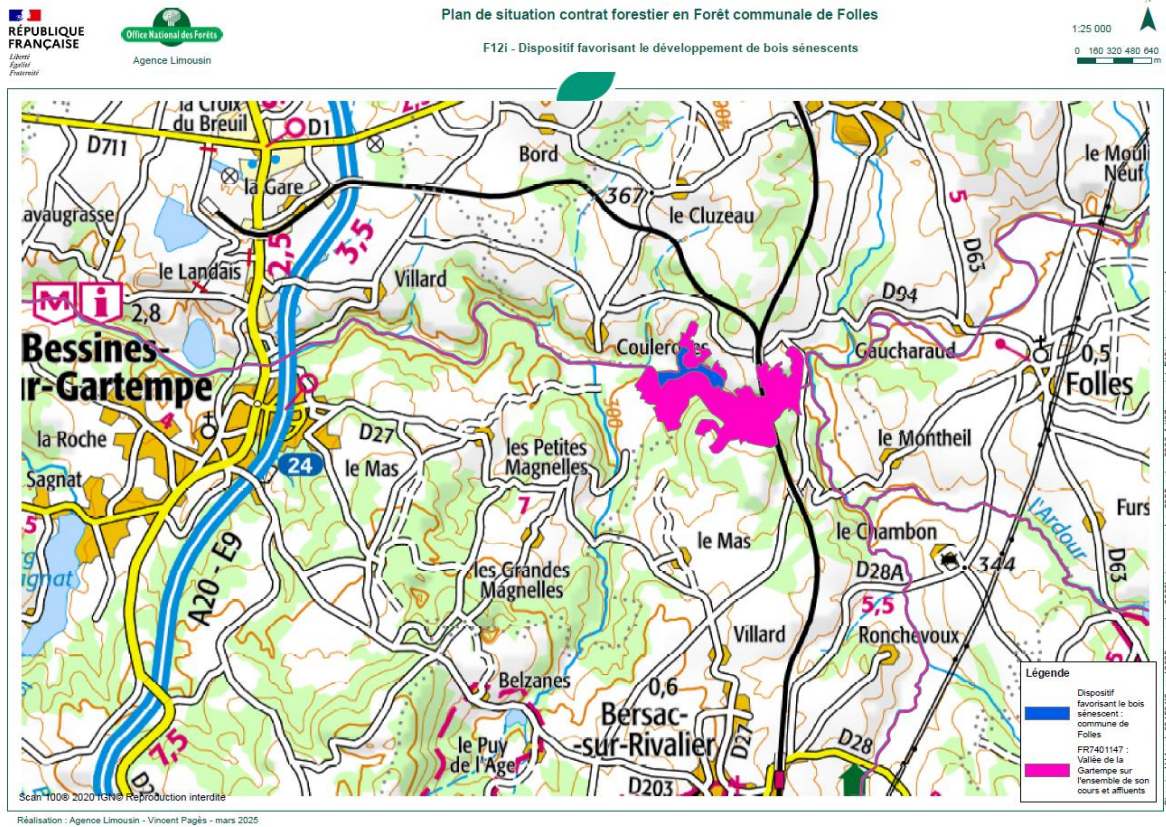
Tableau 7 : Tableau de bord des actions de la période d'animation 2024-2025

Objectifs à long terme	Indicateur	Avancements réalisés durant la présente période d'animation	Coût	Force/faiblesse
Préserver les habitats et les espèces	Contrats Natura 2000 (2.1,2.2)	Dépôt d'un contrat ni agricole-ni forestier « Gestion pastorale au service des landes de la vallée de la Gartempe à Châteauponsac » pour 3 ans (2026-2028)	87 968,72 €	Simplification administrative grâce à la mise en place des barèmes. Manque de clarté de l'appel à projets, besoins de plus de précisions de la part de la Région.
		Accompagnement de l'ONF pour dépôt de 2 contrats forestiers pour le compte des communes de Bersac-sur-Rivalier et Folles	21 034 € 23 125 €	
	Travaux hors contrat (Fonds vert, Région NA) (2.5.2)	Pâturage ovin itinérant sur les landes de la vallée de la Gartempe à Châteauponsac + entretien mécanique réalisé par l'équipe travaux du CEN	Autres programmes	Poursuite du pâturage pour la préservation des landes en l'absence de possibilité de contrat Natura 2000 mais subvention exceptionnelle
		Broyage et élagage de restauration sur prairies de fauche sur le site du marais de Chamborêt		
	Animation des MAEC 2024-2028 (2.3.2)	2 exploitants engagés en 2024 sur 28 ha pour un montant prévisionnel annuel de 5 615,94 €	5 615,94 €/an sur 5 ans	Diminution importante de l'enveloppe financière allouée aux MAEC Biodiversité. Absence de financement pour le temps d'animation MAEC.
		Fermeture du PAEC NA-BILI pour 2025 en l'absence de temps d'animation pour la contractualisation des MAEC	-	
Charte Natura 2000 (2.4)	Adhésion de 103 parcelles du CEN Nouvelle-Aquitaine (78 ha) sur les	Animation générale		

		communes de Châteauponsac, Chamborêt et Val-d'Oire-et-Gartempe pour une durée de 5 ans (2024-2029)		Charte ancienne (validée en 2008) ayant besoin d'être mise à jour	
		Présentation de la charte à des éleveurs s'installant à Chamborêt : souhait de signature courant 2025	Animation générale		
	Maitrise foncière ou d'usage (2.6)		2 projets de baux emphytéotiques : <ul style="list-style-type: none"> • Carrière de Mazéras à Folles • Vallée de la Glayeule à Breuilaufa 	Autres programmes / Animation générale	Inertie des propriétaires. Projet d'APPB sur la carrière en faveur de la faune rupestre.
			2 projets de donation à la Fondation des espaces naturels de France : <ul style="list-style-type: none"> • Carrière du Pont de Lannaud à La-Croix-sur-Gartempe • Prairies et bois de La Meneireix à Châteauponsac 	Autres programmes / Animation générale	Projet d'APPB sur la carrière en faveur de la faune rupestre.
			3 acquisitions dont une comprenant des HIC : <ul style="list-style-type: none"> • Zones humides en bordure de la Gartempe amont à Maisonnisses (23) • Zones humides de Gascougnolle à La Chapelle-Taillefert, Saint-Christophe et Saint-Eloi (23) • Prairies et boisements sur les landes des Vérines et de Nazat (87) 	CTMA Gartempe amont / Néo Terra	Renforcement de la protection foncière aux sources de la Gartempe en faveur du Damier de la Succise, Petit Rhinolophe, Prairie paratourbeuse, Mégaphorbiaie. Sécurisation des surfaces pâturables complémentaires pour le pâturage itinérant sur les landes de la vallée de la Gartempe.
			Renouvellement convention de gestion sur les landes des Vérines et de Nazat	Animation générale	Sécurisation des surfaces concernées par le contrat Natura 2000 ni-ni.
Evaluation des incidences (3)	14 demandes traitées (via DDT ou directement auprès du porteur de projet)	Animation générale	Très peu de retour sur l'application des avis formulés (notamment prescriptions). Passage de la localisation des projets sur carte papier en version numérique consultable sous SIG en cours de normalisation par la DDT → plus pratique pour les animateurs.		
Développer les connaissances naturalistes	Suivis protocolés (4)	<ul style="list-style-type: none"> • Participation au suivi CMR Sonneur à ventre jaune (GMHL) • Comptages hivernaux et estivaux des gîtes à Chiroptères • Prospections indices de présence du Castor sur les affluents de la Gartempe (GMHL) • Prospections sur parcelles favorables au Damier de la Succise et Cuivré des marais 	Animation générale	Bonne implication avec les associations naturalistes.	

	Réunions de restitutions des connaissances et formation (4)	<ul style="list-style-type: none"> • Participation aux restitutions techniques des suivis LOGRAMI • Participation à la réunion de sécurisation des gîtes à chiroptères en Haute-Vienne (GMHL) • Observation et participation au renforcement de population de Moule perlière sur le site Natura 2000 du Taurion • Formation du CBN MC sur les HIC forestiers et leurs problématiques de gestion 	Animation générale	Retours d'expériences pour applications possibles sur le site Natura 2000 de la vallée de la Gartempe dans les prochaines périodes d'animation.
	Données opportunistes	Nombreuses données collectées et renseignées dans la base de données KOLLECT, puis versées au SINP et FAUNA	Animation générale	
Informé, communiquer et sensibiliser	Création d'outils de communication (5.1.1)	<ul style="list-style-type: none"> • Plaquette générale de présentation du site • 2^{ème} lettre d'informations Natura 2000 « Natur'Actu » 	Animation générale	Pas de budget défini pour l'impression.
	Alimentation du site internet (5.1.2)	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en ligne des outils de communication créés (plaquette, première lettre d'informations Natura 2000) • Rédaction d'actualités sur le site Natura 2000 • Restructuration du site internet et ajout de nouvelles pages 	Animation générale	Absence de données statistiques sur la consultation du site par les utilisateurs ce qui permettrait de donner une idée de la fréquentation du site internet et donc de sa capacité de sensibilisation du public.
	Communication dans les médias (5.1.3)	<ul style="list-style-type: none"> • Participation à une émission radio • Publication d'articles dans la newsletter régionale du Conservatoire : 5 	Animation générale	
	Animations / sorties grand public (5.4)	<ul style="list-style-type: none"> • 1 chantier en faveur du Sonneur à ventre jaune et des reptiles à la carrière de Rancon • 1 suivi scientifique proposé aux adhérents 	Animation générale	
Animer le document d'objectifs	Comité de pilotage (7.1)	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation du diaporama de présentation du bilan 2023-2024 et des perspectives 2024-2025 • Proposition de dates de réunion du COPIL restée sans réponse 	Animation générale	Pas de réunion du COPIL en présentiel depuis 2016 → pas de remontée des problématiques liées au site, pas de réflexion collective pour faire vivre le site.

Annexe 1 : Plan de localisation des deux contrats Natura 2000 forestiers déposés en 2025



Natura 2000

Une démarche volontaire

En ce qui concerne la gestion des sites Natura 2000, la France a opté pour une politique contractuelle basée sur le volontariat.

Tous les acteurs locaux (résidents, porteurs de projets, collectivités...) peuvent contribuer à la préservation de ce site remarquable.

Vous êtes propriétaire d'une parcelle au sein du périmètre ? Gestionnaire ou exploitant ? Les outils suivants sont à votre disposition :

- les contrats ni-agricoles ni-forestiers
- les contrats forestiers
- les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)
- les Chartes Natura 2000

Envie d'en savoir plus ?

Vous pouvez contacter l'animatrice du site

Le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine

Antenne Haute-Vienne
Alice DESDEVANT
a.desdevant@cen-na.org
Tél : 05.55.03.09.00

Avec le soutien financier de



La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire



Natura 2000

Vallée de la Gartempe et ses affluents



Présentation



Site Natura 2000

Vallée de la Gartempe et ses affluents

3560 hectares
52 communes
13 habitats d'intérêt européen
25 espèces d'intérêt européen



Natura 2000, qu'est-ce que c'est ?

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites européens, désignés pour la rareté ou la fragilité des habitats naturels et des espèces animales et végétales qui s'y trouvent. Natura 2000 a pour vocation la conservation de ce patrimoine naturel en valorisant les usages locaux qui ont contribué au maintien de cette biodiversité.



Prairie humide à *Serapias lingua*

Favoriser la diversité des milieux

Ces différents habitats sont aujourd'hui soumis à des pressions diverses et à la déprise agricole qui entraîne un embroussaillage progressif des milieux ouverts comme les landes ou les zones humides. Pour préserver ces habitats, plusieurs actions sont possibles :

- restaurer par bucheronnage et remise en pâturage des landes sèches à bruyères, des pelouses et des milieux humides abandonnés,
- encourager le maintien d'une agriculture extensive sur des parcelles à fort enjeu de conservation ou jouxtant des cours d'eau,
- assurer le maintien et le vieillissement de parcelles de forêt feuillue favorables aux chauves-souris, oiseaux forestiers et insectes saproxyliques.

Pastoralisme et gestion d'espaces naturels

Le pastoralisme est un atout pour la gestion des milieux sensibles tels que les prairies humides et les landes sèches. Les animaux pâturent et entretiennent un milieu dans lequel il est difficile de réaliser un entretien mécanique.

Ainsi, un pâturage par des ovins lorsqu'il est adapté permet d'éviter l'enrichissement des landes et de conserver les milieux ouverts où les enjeux de préservation de la biodiversité sont importants.



Pâturage itinérant sur les landes de la Gartempe



Les sources de la Gartempe

Le patrimoine naturel

La Gartempe est un affluent de la Creuse, elle prend sa source dans les Monts de Guéret. Une partie de la rivière bénéficie d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope en faveur du Saumon atlantique qui remonte la Loire pour se reproduire dans les zones de frayères de la Gartempe et ses affluents. Dans sa partie amont, la rivière s'écoule au milieu de tourbières, prairies humides, aulnaies et mégaphorbiaies. À partir de Folles, la vallée devient plus encaissée et boisée. Sur les affleurements rocheux, les landes sèches à Bruyère cendrée et Ajonc nain, emblématiques du Limousin, sont restaurées progressivement grâce à Natura 2000.

Ces milieux devenus rares à l'échelle européenne abritent une faune et flore remarquables, dont le Castor d'Europe, le Damier de la Succisée, le Sonneur à ventre jaune, le Petit Rhinolophe ou la Mulette perlée.

Annexe 3 : Extrait de la lettre d'informations Natura 2000 rédigée au printemps 2024 et disponible sur le [site internet du site N2000](#)

Une espèce, un habitat

Le Sonneur à ventre jaune

Présentation

Le Sonneur à ventre jaune, *Bombina variegata*, est une espèce d'amphibien protégée en France et à l'échelle européenne. Ce petit crapaud mesurant de 3 à presque 6 cm se reproduit sur plusieurs sites connus le long de la Gartempe, en Haute-Vienne et en Creuse. Sa présence a participé au classement de cette vallée en site Natura 2000, animé par le Conservatoire depuis 2003.

Plutôt discret aux premiers abords avec sa peau brune-grise et verqueuse sur le dessus, il se reconnaît facilement par son ventre de couleur jaune orangé tacheté d'un noir parfois bleuté et par ses yeux dont la pupille triangulaire forme souvent un cœur.

Le Sonneur occupe divers points d'eau stagnante ou peu courante généralement peu profonds tels que les mares, les fossés, les ornières ou encore les petits ruisseaux. Ces habitats peuvent autant se retrouver dans des milieux naturels ou semi-naturels (forêts, bocages, prairies) qu'anthropiques (carières). Son régime alimentaire se compose d'invertébrés.

L'espèce se reproduit de mai à juillet dans des points d'eau bien exposés au soleil et peu végétalisés. Les pontes sont attachées par petits paquets sur des plantes aquatiques. Les têtards sortent des œufs une semaine plus tard et se développent pendant 1 à 4 mois avant de se métamorphoser. Les individus passent la mauvaise saison (octobre à avril) en se cachant dans la vase, sous des pierres ou sous des souches. Ce crapaud est plutôt sédentaire et peu mobile.



Étudier les populations de Sonneur à ventre jaune

Depuis 2020, les sites présents sur les communes de Folles, Rancon et Le Grand-Bourg, bénéficient d'un suivi approfondi par Capture-Marquage-Recapture (CMR) réalisé par le GMHL, dans le cadre d'un appel à projet financé par la DREAL Nouvelle-Aquitaine. Ce suivi consiste à capturer puis à photographier le ventre jaune tacheté de noir de chaque crapaud.



En effet, la couleur et les motifs ventraux sont propres à chaque individu. Les images sont ensuite analysées par un logiciel de photo-interprétation capable d'identifier les individus et de déterminer ceux ayant déjà été capturés lors de précédentes sessions. Les données statistiques qui résultent de ces suivis permettent ensuite de suivre la dynamique de cette population dans le temps et dans l'espace.



Informations

La manipulation d'espèces protégées est strictement interdite par la loi. Les manipulations réalisées au cours de cette étude sont autorisées par les services de l'Etat compétents et effectuées par des professionnels formés à leur capture dans un objectif scientifique.

Une espèce, un habitat

Favoriser la conservation de l'espèce sur la Gartempe

C'est au niveau de trois anciennes carrières de granite en bordure de Gartempe que le Sonneur à ventre jaune est observé en plus grand nombre, durant la période de reproduction (mars/avril à août), à Rancon (87), Folles (87) et Le-Grand-Bourg (23).

Afin de conserver ses lieux de reproduction à Rancon où la population est la plus importante, un chantier bénévole est organisé chaque année sur la carrière dans le cadre des chantiers d'automne, en période d'hivernage de l'espèce afin d'éviter tout impact sur les individus. Le 30 septembre 2023, 8 bénévoles sont donc venus prêter main forte pour entretenir le fossé situé en bord de carrière et la

mare au fond du site qui regroupent chaque année le plus d'individus au printemps/été. Le chantier a donc consisté à l'arrachage de la végétation sur ces deux milieux afin de conserver un degré d'ouverture propice à l'ensoleillement et à un léger curage manuel de la matière organique et des sédiments accumulés dans le fossé afin de retrouver de l'eau libre.

Ce chantier a été organisé en partenariat avec le Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin (GMHL). Merci aux bénévoles de participer à la conservation de ces milieux importants à la survie du Sonneur à ventre jaune !



Avant



Après



Des chantiers plus lourds peuvent aussi avoir lieu dans le but d'augmenter la disponibilité en site de reproduction de l'espèce.

En février 2022, la commune de Folles (87) a mis à disposition un terrain communal propice à la création d'un réseau de mares en faveur du Sonneur à ventre jaune. Cette ancienne zone humide en partie remblayée se situe directement en bord de Gartempe, proche du site de reproduction actuel. La commune a mobilisé un agent municipal ainsi qu'une pelle mécanique pour creuser une vingtaine de mares et d'ornières de dimension et profondeur variables, sous les conseils du GMHL.

Deux bénévoles du GMHL et un stagiaire de l'ONF sont

ensuite venus adoucir et aménager les pentes des mares avec les matériaux sur place (branches, pierres) afin de les rendre attractives aux amphibiens et reptiles du site.

Les mares les plus grandes et profondes serviront de site de nourrissage ou de repos tandis que celles de petite taille et de faible profondeur serviront de site de reproduction.

La faible quantité d'eau permet d'avoir une eau plus chaude, favorisant le développement rapide des têtards, et d'empêcher la présence de prédateurs (larves de salamandres, de tritons, et de libellules) lorsque ces points d'eau temporaires s'assèchent.

Merci à la commune de Folles de s'engager pour la conservation de cette espèce d'intérêt communautaire.

Menaces

Les menaces qui pèsent sur l'espèce sont globalement communes à tous les amphibiens :

- Perte, dégradation et fragmentation de ses habitats et notamment des zones humides ;
- Mortalité routière lors de la traversée d'axes fragmentant ses habitats et donc les populations ;
- Utilisation de fertilisants et de produits phytosanitaires ;
- Changement climatique qui amplifie les événements extrêmes notamment les sécheresses successives pouvant compromettre sa reproduction.

Source : Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin, 2021. *Atlas des Mammifères, Reptiles et Amphibiens du Limousin – Période 2014-2020*. 487 p.

Un outil au service de la biodiversité, des paysages et de l'économie de territoires



Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine
www.cen-nouvelle-aquitaine.org

Siège social : 6 ruelle du Theil - 87510 Saint-Gence

Tél : 05 55 03 29 07
siege@cen-na.org



Contact :
CEN Nouvelle-Aquitaine
Alice DESDEVANT
a.desdevant@cen-na.org / 05 55 03 09 00

avec le concours financier de

